

PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Extrait du registre des délibérations

Séance du 24 juin 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-18

Objet : Budget 2025 : Décision modificative n°1

Rapporteur : M. Fabrice VERDIER

Exposé des motifs :

Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration du 24 janvier 2025 portant approbation du budget primitif 2025,

Considérant la nécessité d'adopter une décision modificative du budget pour intégrer plusieurs modifications,

Considérant que la décision modificative s'équilibre à 380 000.00€ HT,

Considérant que les réajustements budgétaires de fonctionnement s'équilibrent à 80 000,00€ HT. Ces réajustements sont dû à l'augmentation prévisible du coût salarial principalement suite :

- A la modification au 1^{er} mai 2025 du calcul de la cotisation « complément maladie »,
- A l'évolution des rémunérations prévues dans l'avenant 73 de notre convention collective,

- Mouvements réels :

- o Dépenses : - 36 635.46 € chapitre 011
- o Dépenses : + 150 000.00 € chapitre 012
- o Dépenses : - 25 462.00 € chapitre 65
- o Dépenses : - 7 902.54 € chapitre 67
- o Recettes : + 40 000.00 € chapitre 013
- o Recettes : + 40 000.00 € chapitre 70

Considérant que les réajustements budgétaires d'investissement s'équilibrent à 300 000€ HT. Ces réajustements correspondent à l'ouverture de ligne de crédit permettant la résorption technique des avances financière.

- Mouvements d'ordres :

- o Dépenses : + 300 000.00 € chapitre 041
- o Recettes : + 300 000.00 € chapitre 041

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- Approuve la décision modificative n° 1 au Budget 2025 ci-jointe qui s'équilibre en totalité à 380 000.00 € HT

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Étaient présents :

Mme Noguier, M. Pissas, M. Scorsone, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Mercier, Mme. Harnequaux, Mme Clement, M. Porta, M. Favaron, M. Biou

Étaient absents :

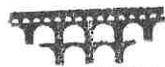
M. Malavieille, Mme Couvreur, M. Gibelin, M. De Kermel, Mme Fortunat-Deschamps

Avaient donné procuration :

M. Bouget a donné procuration à M. Pissas, M. Paoletti a donné procuration à M. Mercier, M. Nicolas a donné procuration à M. Scorsone, Mme Novaretti a donné procuration à M. Verdier

Fait à Vers, le 24 juin 2025

Le Vice-Président,
M. Fabrice VERDIER

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél. 04 66 37 50 99 • Fax. 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr • N° SIREN 448 279 844